

CERTIFICAT  
PEB**Certificat de Performance Energétique (PEB)**  
**Bâtiment résidentiel existant**  
Rapport partielN° : 20121212003881  
Etabli le : 12/12/2012  
Valable jusqu'au : 12/12/2022  
Certificateur agréé N° :  
CERTIF-P2-00912

Wallonie

**Données administratives**

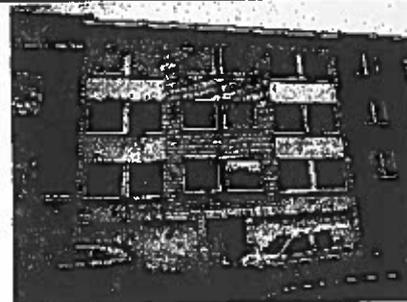
Rue : Rue des Déportés N° : 139 Boîte :

CP : 4800 Localité : Verviers

Autres adresses:

Version du protocole: 22/10/2012

Prix du certificat (TVAC) : 275.00€ Version du logiciel : 1.0.25



Ce rapport partiel est un document officiel dont les données placées sur la base de données centrale servent à établir un certificat dans les cas prévus par la réglementation. Le rapport partiel est établi par un certificateur agréé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants publié au Moniteur belge le 22/12/2009, sur base des informations recueillies lors de la visite du bâtiment. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les Guichets de l'Energie.

**Description du bâtiment et des installations**

Installations communes certifiées:

- installations pour le chauffage des locaux

Générateurs de chaleur pour le chauffage des locaux : Chauffage central : Chaudière, non à condensation, Mazout

**Remarques**

La réalisation d'un rapport partiel nécessite une description détaillée des installations techniques collectives. Après la visite des installations, les informations relevées sont encodées dans un logiciel par le certificateur et envoyées dans une base de données centralisée afin d'être accessibles pour la réalisation ultérieure des certificats de performance énergétique des appartements desservis par ces installations collectives. Pour réaliser le certificat d'un tel appartement et accéder à ces informations, le certificateur a besoin du numéro et de l'adresse mentionnés sur le rapport partiel. Les associations de copropriété sont tenues de mettre gratuitement le rapport partiel à disposition de tout propriétaire ou titulaire de droit réel d'une partie privative de l'immeuble. Il leur est donc recommandé de fournir une copie de celui-ci à tous les propriétaires.

L'évaluation de la performance énergétique du bâtiment et de ses installations techniques ne peut être réalisée que lorsque l'ensemble des informations relatives aux installations techniques collectives et aux parties privatives sont collectées. Il est donc normal que le rapport partiel ne contienne pas d'indicateurs de performance énergétique. Ces derniers sont uniquement affichés sur les certificats de performance énergétique des appartements émis par les certificateurs sur la base du rapport partiel et des constatations réalisées lors des visites des appartements. Néanmoins, la réalisation du rapport partiel constitue une étape indispensable dans la récolte des informations permettant d'établir la performance énergétique des appartements.

**Primes et avantages fiscaux**

Pour des travaux liés à l'amélioration de la performance énergétique de votre bâtiment, des primes et avantages fiscaux existent. Vous trouverez les informations nécessaires sur <http://energie.wallonie.be>.

CERTIFICAT  
PEB

**Certificat de Performance Energétique (PEB)  
Bâtiment résidentiel existant**

N° :  
Etabli le :  
Valable jusqu'au :  
Certificateur agréé N° :



Wallonie

Données administratives

Rue : Rue des Déportés N° : 139 Boîte :

CP : 4800 Localité : Verviers

Autres adresses :

Certificateur agréé N° : CERTIF-P2-00912

Nom: BAUDINET

Prénom: Pierre

Rue: Rue Hestroumont N°: 681 Boîte:

CP: 4910 Localité: Theux

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises sur  
ce certificat sont conformes à la réalité.

Date: 12/12/12

Signature: